L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN 11 MARS 1850.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 11 MARS.

DE LA DÉMOCRATIE DES DÉMOCRATES.

Et de la Convention—Bill des Notaires.

Le bill de la Convention a été rejeté par le Sénat. Nous nous y attendions; cette assemblée n'a-t-elle pas une majorité démocratique? C'est peut-être là ce qui eût dû nous rassurer sur le sort du bill. Hélas! non, nous connaissons depuis longtemps la démocratie des démocrates, et si elle parait quelquefois échevelée, c'est qu'elle couvre des projets personnels et de mesquines ambitions. Ils n'aiment la démocratie [illegible] que parce qu'elle peut servir leurs desseins. Dans toute autre circonstance, ils ne se font pas scrupule de la fouler aux pieds.

Les democrates parlent constamment des droits du peuple, de la puissance du peuple, de la souveraineté du peuple. On croirait vraiment, à les entendre, qu'ils respectent le peuple, qu'ils l'aiment, qu'ils le chérissent, qu'ils lui obéissent avec empressement. Illusion!

Voyez plutôt la conduite qu'ils ont tenu relativement au bill de la Convention. Il s'agissait de consulter le peuple sur la nécessité de convoquer une Convention dont la mission eût été de réviser la Constitution [illegible] dont nous sommes affligés depuis tantôt cinq ans. La Chambre, ayant une majorité whig, avait voté le bill; la majorité democrate du Sénat a donné le coup de grâce à la mesure.

Que signifient donc tous vos beaux discours, ô démocrates [illegible]?

Nous sommes heureux que les whigs, à peu d'exceptions près, se soient rangés du côté du peuple. [illegible]

[illegible]

Le projet de loi [illegible] par M. Dufour [illegible]

[illegible]

FUNÉRAILLES DE M. FARRAR.—Les funérailles de l'honorable Preston W. Farrar, ancien speaker de la Chambre des Représentans, ont eu lieu hier avec une grande pompe. Le concours des personnes qui s'y étaient rendues pour que la cérémonie fut des plus imposantes. Le canon grondait de quart d'heure en quart d'heure, et [illegible] les cloches de toutes les églises annonçaient que la Légion avait [illegible] les armes. Le cortège s'est formé [illegible] Maison [illegible] processionnellement [illegible] de la ville. La marche était ouverte par le Bataillon Washington précédé de la musique militaire, puis venait le corbillard traîné par quatre chevaux richement caparaçonnés. Les loges maçonniques fermaient la marche. Les cordons du poêle étaient tenus par des membres de la Législature. Après avoir traversé la Seconde Municipalité, le cortège s'est dirigé vers le cimetière de la rue Poydras où le corps a été inhumé avec les cérémonies accoutumées.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.—La représentation de ce soir est au bénéfice de Mme Richer. La composition du spectacle nous fait bien augurer de la recette. *Ne touchez pas à la Reine* et un excellent vaudeville feront les frais de la soirée.

Les amateurs de notre scène verront avec plaisir le charmant opéra de Boieldieu, dont nous étions privés depuis l'an dernier. Cette reprise sera des plus chaudement accueillies.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.—La vogue de ce théâtre se maintient. Le programme de la représentation de ce soir offre une attrayante variété.

MERVEILLEUSES EXPÉRIENCES.—M. Théophilus Fiske, bien connu aux Etats-Unis par la science merveilleuse qu'il possède, commence dès ce soir, à l'Armory Hall, une série de lectures et d'expériences sur l'électro-biologie. Ces lectures, très intéressantes et très instructives, ont eu le plus grand succès dans les villes du Nord et n'en auront pas moins dans la Nlle-Orléans, si nous en jugeons par le goût du public.

INCENDIE D'UN BATEAU A VAPEUR.—Le remorqueur *Louis-Philippe*, capitaine Miner, appartenant à la Ligne Indépendante, a pris feu dans la nuit de samedi, en face de l'habitation Morgan, et a été consumé jusqu'à la ligne de flottaison. L'épave a été entraînée par le courant jusqu'au Détour des Anglais où elle a coulé. Le *Louis-Philippe* remorquait au moment de l'accident deux navires, le *W. R. Jones* et l'*Ellerslie*, qui ont dû couper leurs amarres pour échapper à l'incendie.

Nous venons d'apprendre avec plaisir que M. Schmitt, dont nous avons apprécié le talent sur l'orgue de la Cathédrale de notre ville, a obtenu, après un concours laborieux et chaudement disputé, la place d'organiste en chef à l'église de St-Sulpice à Paris.

TEXAS.—Le vapeur *Palmetto*, arrivé hier de Galveston, nous a apporté des journaux de cette ville jusqu'au 3 courant.

Les habitans de Houston ont voté il y a quelques jours pour savoir si la majorité serait pour ou contre la Convention de Nashville. Il y a eu 7 voix en faveur de la Convention et 165 contre.

L'ESCLAVAGE AU MARYLAND.—La Législature du Maryland vient de passer un acte abrogeant la loi qui défendait d'introduire des esclaves dans l'Etat pour l'usage particulier des familles. La prohibition continue cependant à frapper les esclaves que l'on voudrait introduire dans l'intention de les vendre.

VIRGINIE.—Les citoyens d'un des plus grands comtés de la Virginie se sont réunis en assemblée le 22 février et se sont prononcés en même temps contre le Proviso-Wilmot et contre la Convention de Nashville. L'assemblée a voté des résolutions dans lesquelles elle se déclare énergiquement pour le maintien de l'Union.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

TRANSMISE A L'ABEILLE.

BALTIMORE, 7 mars.

Le calme le plus complet règne sur cette place: on attend l'arrivée du steamer d'Angleterre. Le coton fair Upland vaut 13, le Middling Orleans 12 1/2 à 12 3/8. Il s'est vendu 310 bo. mélasse d'Orleans de $1.25 à $5.25. Rien de changé dans le cours des autres articles.

L'Ohio, devant Pittsburg, s'est élevé de vingt pieds, et l'on craint une inondation.

Congrès.—M. Webster a pris la parole aujourd'hui au Sénat: il veut le maintien de l'Union. Il déclare inconstitutionnel et le Wilmot-proviso et toute loi du Congrès sur l'esclavage; par suite il condamne également les fanatiques du Nord et les partisans de la dissolution.

OREGON.—Les journaux de la Californie renferment des nouvelles de l'Oregon jusqu'au 1er novembre. Rien de nouveau.

NOUVELLES DE LA CALIFORNIE.

Le navire à vapeur *Georgia*, venant de Chagres, a touché à la Havane il y a quelques jours. Les nouvelles de la Californie reçues par cet arrivage vont jusqu'au premier février. Elles ont été apportées à Mobile par le steamer anglais *Avon*.

L'inondation qui a causé tant de désastres dans le voisinage de Sacramento City, diminuait rapidement; la décroissance était de quatre pouces par vingt-quatre heures. On a trouvé des parcelles d'or sous l'eau descendue des montagnes. Un seul homme en a recueilli en un jour pour une valeur de trente piastres.

Les nouvelles des placeres offrent peu d'intérêt. La rigueur du froid a forcé la plupart des mineurs de suspendre leurs travaux. On calcule qu'il y a environ trente mille personnes occupées à extraire de l'or dans les différens placeres.

Du 12 avril 1849 au 22 janvier 1850, il est arrivé dans le port de San Francisco 39,888 émigrans dont 36,766 Américains. Il est entré à San Francisco dans le même espace de temps 805 navires, dont 487 américains et 318 étrangers, jaugeant ensemble 281,238 tonneaux.

La [illegible] siège encore. Elle a voté une [illegible]

[illegible]

[illegible]—Nous apprenons par le *National Intelligencer* que M. Bois-le-Comte, [illegible] extraordinaire et [illegible] de la République française près le gouvernement des Etats-Unis, n'a pu encore se rendre à Washington à cause de la maladie de son père, qui le retient à Paris. L'état de ce dernier n'offre aucun espoir et son fils ne voudrait pas le quitter dans un pareil moment. M. Bois-le-Comte [illegible] chargé d'affaires par intérim [illegible] à Washington. M. Bois-le-Comte est arrivé [illegible]

[illegible]

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

SÉNAT—RAPPORT OFFICIEL.

[illegible]

[illegible] plait, et de prononcer le Congrès. Mais bien certainement il n'y a rien dans notre propre Constitution qui nous aut[orise] à nous substituer au peuple.

Je verrais pour l'amendement, car je ne crois pas qu'il soit nécessaire de convoquer une Convention.

J'espère, M. le président, que le nuage qui assombrit en ce moment notre horizon politique, ne tardera pas à se dissiper, et que la raison triomphera des obstacles présens. J'espère aussi que le patriotisme de la nation s'éveillera d'une extrémité à l'autre de la nation. Mon espoir n'est pas chimérique, M. le président, car déjà nous avons vu des hommes du Nord tels que Dickerson et Cass, des hommes du Sud tels que Clay et Cobb, élever au dessus d'eux leur tête l'olivier de la paix. En Pennsylvanie elle-même, Etat de M. Wilmot, a répudié le célèbre proviso de cet agitateur.

M. PHILLIPS.—J'obéis aux sentimens qui m'ont toujours guidé dans ma carrière publique. Mon but en présentant ce substitut, est de réunir l'unanimité des suffrages sur une question aussi importante [illegible]

[illegible]

M. DUNCAN.—Le membre de St Landry (M. Swayze) nous a prêté un langage que nous n'avons pas tenu. Je le défie de prouver que nous ayons cessé un seul instant d'être conséquent avec nous-même. A quoi ai-je objecté? à une partie de la troisième résolution et aux résolutions relatives à la nomination officielle de délégués.

Voilà la position que j'ai prise et que je maintiens. En changeant le mode de nomination et en laissant au peuple le soin de décider si la Louisiane enverra des délégués à Nashville, la question n'est-elle pas essentiellement modifiée? C'est le peuple qui est maintenant chargé de résoudre. N'est ce pas ce principe que j'ai maintenu tout d'abord, lorsque je disais que la législature n'avait pas le droit de juger pour le peuple, de se substituer au peuple? [illegible]

[illegible]

M. DAREW propose de déposer l'amendement de M. Dufour sur le bureau. Sa motion prévaut par 18 voix contre 8.

Le substitut est soumis au Sénat.

M. DUFOUR.—Je désire que l'on sache bien pourquoi je vote pour le substitut. J'ai proposé l'amendement qui vient d'être rejeté afin d'expliquer plus clairement ma pensée et celle du sénat. [illegible]

[illegible]

Le substitut est adopté à l'unanimité.

Les deux dernières résolutions sont adoptées.

Les considérans sont également adoptés par 24 voix contre 1.

Sur motion de M. Swayze, la 3e résolution est reconsidérée, amendée et adoptée de nouveau avec l'amendement.

M. MOORE croit qu'il serait convenable de reconsidérer l'une des résolutions pour la rectifier relativement au territoire réclamé par le Texas au Nord du 36° 30' de latitude. [illegible]

[illegible]

Le préambule et les résolutions sont soumis au Sénat.

M. DUNCAN dit qu'il inscrira au procès-verbal sa protestation contre la 3e résolution.

M. COLE dit qu'il a voté pour le substitut par les mêmes motifs que le Sénateur d'Orléans (M. Dufour).

Le préambule et les résolutions sont votés par 26 voix contre 1.

M. COLE réclame la prise en considération de l'Acte pour venir en aide à Harry Cage.

Référé au comité des réclamations.

M. ADAMS présente un rapport des commissaires chargés de surveiller la construction de la Maison d'Etat à Baton-Rouge. Il présente aussi une résolution nommant deux membres du Sénat et [illegible] membres de la Chambre pour examiner les comptes des dits commissaires.

La résolution passe et le président nomme MM. Adams et Ricker pour former le comité de la part du Sénat.

M. HIBBERD, au nom du comité des Banques, présente un rapport sur la situation des Banques accompagné de divers documens. L'impression en est ordonnée.

[illegible]

M. PACETTI demande l'adoption du substitut.

[illegible]

M. BEARD introduit un Acte pour modifier la charte de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

AU PUBLIC.

Sur les sollicitations pressantes d'un grand nombre de mes concitoyens et de messieurs [illegible] candidat pour les fonctions de Maire [illegible]

[illegible]

A. GRAILHE.

Nlle-Orléans, le 9 mars 1850. 11m—2f

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI SOIR, 9 MARS 1850.

Le marché au coton a été plat aujourd'hui; les ventes ont été que de 2,500 balles. Les acheteurs et les facteurs attendent avec anxiété les avis du Canada.

La demande de sucre a été active et 1100 boucauts ont changé de mains. Il s'est vendu 800 barils de mélasse de 13 @ 21½ cts le gallon, suivant la qualité.

Le marché à la farine est ferme. Les ventes de la journée ont atteint 800 barils—Ohio, $5 30 @ $5 40—marques extras, $5 75 @ $6. Environ 2000 sacs de maïs ont été vendus de 56 @ 58 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié; 300 tierces bœuf prime mess ont été vendus à des conditions tenues secrètes.

Le whiskey vaut 20 @ 20¼ cts le gallon pour le rectifié.

Le change est le même.

Le fret est lourd.

Les marchands de chaussures sont invités à assister à la grande vente à crédit, de bottes, souliers et brodequins, qui sera faite aujourd'hui à 10 heures, au No 24, rue de la Douane, par MM. Morphy & Nevius. Le stock est frais et très bien assorti.

Aujourd'hui, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu, sans réserve, par J. A. Beard, encanteur, le beau steamer Fanny.

AUSSI—Un bon domestique de maison et maître d'hôtel.

Vente par catalogue de Marchandises sèches.

F. H. Petitpain vendra aujourd'hui 11 mars, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal, un splendide assortiment de marchandises sèches de saison. Les acheteurs de la ville et de la campagne trouveront de grands avantages en assistant à cette vente.

L. BOUDRO.

Restaurant de l'Hôtel Washington.

Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général que depuis dimanche, 10 mars 1850, il a rouvert son Restaurant au Lac Pontchartrain, HÔTEL WASHINGTON.

Le soussigné espère que sa nombreuse clientèle lui continuera cette année le bienveillant patronage dont elle l'honore depuis si longtemps, et il s'efforcera de mériter toujours cette distinction du public.

9 mars—30f L. BOUDRO.

Le soussigné vient d'acheter de M. J. Louapre, sa boulangerie No 313, rue Trémé, avec toutes les installations, charrettes, chevaux et toutes les créances dues au dit établissement, prie les personnes qui sont débitées dans les livres de l'établissement de ne pas payer à personne qu'au soussigné ou à ses représentants à la dite boulangerie.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1850.

11mars L. SEGURA.

Marchandises de Printemps.

REÇU par les derniers arrivages:—10 caisses chapeaux de paille flambards, bords simples et doublés; 12 do do marins do; 4 do do flambards pour enfans; 2 do do feutre, formes américaines et tyroliennes; 10 do do de soie, 1re qualité; 2 do articles assortis; 1 do taffetas noirs; 2 do pèlerines tulle assorties; 4 do cols, div. prix; 4 do rideaux mousseline brodée et broché; 1 do éventails noirs et colorés; 1 do ombrelles riches; 1 do à barine chinée et imprimée; 1 do barège à carreaux; 1 do do uni; 1 do tulle guipure brodé pour mantelets et châles; 1 do rubans satin, assortis de numéros et qualités; 10 ballots organdis, Dolius, Mug & Co; 1 caisse voilettes noires et blanches, brodés et imitation; 10 do mousseline à carreaux unis et brochés; 3 do mouchoirs madras, 1re qualité, 5 do do suisse; 1 do mousseline suisse unie; 4 do do plumetis et brochée, blanche et couleur; 1 do parapluies pour dames; 1 do gants filet, soies, mitaines longues et courtes, &c; 1 do cordes de toutes couleurs pr 10 m.; 1 do robes mousseline brodée, blanche et couleur.

Ainsi qu'un assortiment complet d'articles d'importation française, à vendre par

F. BONIS,

Rue Conti, en face de la Banque de la Louisiane,

11mars (au Premier).

A VENDRE—300 paniers vin de Champagne de MM. Muller, Ruinart de Rheims.

30 barriques vin de Bordeaux.

Par F. BONIS,

Rue Conti, en face de la Banque de la Louisiane,

11mars (au Premier).

LES soussignés viennent de recevoir un grand assortiment des articles suivants, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés.

Jambons de Westphalie; idem idem Duffields; beuf sec préparé par Biggs & Shays; jambons idem; champignons secs; sardines au beurre et à l'huile; fromages de Limbourg; moutarde de Maille; pâte de Gouyave; fruits au vinaigre assortis; liqueurs surperfines idem; vieux cognac de 1811, truffes pures et pâtés truffés; petits pois, cèpes et champignons; eau de fleurs d'orangers triple; vins de Bordeaux en barriques; idem idem idem caisses; idem idem Bourgogne; idem idem champagne rouge non mousseux; figues sèches, &c., &c.

PERSOS FRERES,

11 mars—1m Encoig. Royale et Dumaine.

BERNARD TURPIN, Encanteur,

Rue de la Vieille Levée No 30.

2 septembre

OFFICIEL.

No. 44—ACTE

En faveur de A. O. Lebeau, Auditeur de la paroisse de la Pointe Coupée, pour les années mil huit cent quarante sept et quarante huit.

SECTION 1ère.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*—Que le Trésorier de l'Etat est et demeure autorisé et requis de payer sur le mandat de l'Auditeur des Comptes Publics, à A. O. Lebeau la somme de [illegible] pour les services extra [illegible] comme assésseur chargé de faire et dresser deux tableaux pour la paroisse de la Pointe Coupée.

PRESTON W. FARRAR,

Orateur de la Chambre des Représentans.

J. G. BRYCE,

Président pro tem. du Sénat.

Approuvé le 2 mars 1850.

JOSEPH WALKER,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original.

CHARLES GAYARRÉ,

Secrétaire d'Etat.

No. 45—ACTE

Pour faire une allocation de fonds pour couvrir les frais de poursuites criminelles, au paiement desquels il n'a pas été pourvu jusqu'au [illegible] mars, mil huit cent cinquante.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale—Que la somme de douze cents piastres, est par le présent allouée pour couvrir les frais de poursuites criminelles jusqu'au trente et un mars mil huit cent cinquante.

PRESTON W. FARRAR,

Orateur de la Chambre des Représentans.

J. G. BRYCE,

Prés. pro tem du Sénat.

Approuvé le 2 mars 1850.

JOSE. H. WALKER,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original.

CHARLES GAYARRÉ,

Secrétaire d'Etat.

No. 46—ACTE

Pour venir au secours de Joseph Lalli, François Ducoing et Edouard Mallas, (habitans) de la ville de la Nouvelle Orleans, vétérans de 1814 et 1815.

SECTION 1ère.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*—Que la somme de quatre-vingt-six piastres par an est allouée pendant deux ans seulement par chacune des personnes suivantes, est et demeure allouée: Joseph Lalli, François Ducoing et Edouard Mallas, [illegible]; et que le Trésorier est et demeure par le présent autorisé à payer la dite somme à chacune des personnes susnommées, en quatre paiemens de [illegible] piastres à chacune, sur le mandat de l'Auditeur des comptes publics et de toute fonds du trésor qui n'auront pas été affectés à d'autres objets.

SECTION 2me.—*Il est de plus décrété*, etc.—Que la pension mensuelle du dit Joseph Lalli commencera à dater du [illegible] mars mil huit cent quarante-neuf, et que la [illegible] et que la pension du dit Edouard Mallas sera comptée, à dater du [illegible] mil huit cent quarante-huit, et que la pension [illegible] dit François Ducoing sera comptée, à dater du [illegible] mil huit cent quarante neuf, époque à laquelle [illegible] la pension qu'on lui faisait a cessé.

PRESTON W. FARRAR,

Orateur de la Chambre des Représentans.

J. B. PLAUCHÉ,

Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 28 février 1850.

JOSEPH WALKER,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original.

CHARLES GAYARRÉ,

Secrétaire d'Etat.

No. 47—ACTE

Pour venir au secours de [illegible]

SECTION 1ère.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*—[illegible]

[illegible]

PRESTON W. FARRAR,

Orateur de la Chambre des Représentans.

J. G. BRYCE,

Président pro tem. du Sénat.

Approuvé le 2 mars 1850.

JOSEPH WALKER,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original.

CHARLES GAYARRÉ,

Secrétaire d'Etat.

No. 48—ACTE

Pour changer l'époque de la tenue des Cours dans le Onzième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

PRESTON W. FARRAR,

Orateur de la Chambre des Représentans.

J. B. PLAUCHÉ,

Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé ce 2 mars 1850.

JOSEPH WALKER,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original.

CHARLES GAYARRÉ,

Secrétaire d'Etat.

No 49—ACTE

Fixant les salaires du Commis aux minutes et Greffier-Assistant de la Chambre des Représentans et de l'Assistant-Secrétaire du Sénat.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale—Que les salaires du Commis aux minutes et Greffier-Assistant de la Chambre des Représentans et de l'Assistant-Secrétaire du Sénat, sont et demeurent par le présent fixés à la somme de mille piastres pour chaque session de l'assemblée générale, payables de la même manière que les salaires du Greffier en chef, et du Secrétaire du Sénat, maintenant payés.

PRESTON W. FARRAR,

Orateur de la Chambre des Représentans.

J. G. BRYCE,

Prés. pro tem. du Sénat.

Approuvé ce 2 mars 1850.

JOSEPH WALKER,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original.

CHARLES GAYARRÉ,

Secrétaire d'Etat.

No. 50—ACTE

Pour accorder une pension à Alexandre S. Blackburn, vétéran de 1814 et 1815.

SECTION 1ère.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*—Que la somme de huit piastres par mois exigible pendant deux années seulement, est et demeure par le présent allouée à Alexandre S. Blackburn, en récompense des services rendus par lui dans la défense de l'Etat de la Louisiane lors de l'invasion des Anglais en mil huit cent-quatorze et quinze.

SECTION 2me.—*Il est de plus décrété*—Que le Trésorier est et demeure autorisé, et il lui est enjoint de payer la compensation susmentionnée sur le mandat de l'Auditeur des comptes publics, de tous fonds du trésor qui n'auront pas été affectés à d'autres objets.

PRESTON W. FARRAR,

Orateur de la Chambre des Représentans.

J. B. PLAUCHÉ,

Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 28 février 1850.

JOSEPH WALKER,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original.

CHARLES GAYARRÉ,

Secrétaire d'Etat.

No. 51—RESOLUTION.

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que nos Sénateurs au Congrès soient requis, et nos Représentans sont et demeurent invités à faire tous leurs efforts à l'effet d'obtenir du Congrès qu'un service de poste trois fois par semaine, soit établi entre Natchitoches et Shreveport passant par Manney dans la paroisse de Sabine, et par Mansfield dans la paroisse De Soto.

PRESTON W. FARRAR,

Orateur de la Chambre des Représentans.

J. G. BRYCE,

Président pro-tem du Sénat.

Approuvé le 2 mars 1850.

JOSEPH WALKER,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original.

CHARLES GAYARRÉ,

Secrétaire d'Etat.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse St Jean Baptiste.

Cour du 4e District Judiciaire.

Succession de feu François Paloma.

TOUS ceux que cela peut concerner sont notifiés d'avoir à déduire sous dix jours, à compter de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte, déposé ce jour, de la succession de feu François Paloma, administrée par le Greffier de cette Cour, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds répartis conformément audit compte.

Paroisse St Jean-Baptiste, le 5 mars 1850.

LUDGER PERRET,

11mars—2fm10j Greffier.

EAU DE VIE—34 demi, 351 quarts et 12 huitièmes de pipes eau de vie des marques suivantes:

Pa. Godard—Castillon, 1815—Castillon, 1825—Castillon, 1ne preuve—Martell & Co—Marguet, Lafontaine—A. Seignette—St-Charles—A. Cognac—J. Dupuy.

A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,

11 mars 17 & 19, rue St Louis.

VINAIGRE BLANC—18 demi-barriques vinaigre blanc, a vendre par

EUG. ROCHEREAU & Co,

11mars 17 & 19, rue St Louis.

LIQUEURS—10 caisses de 12 bouteilles anisette, kirsch.

20 caisses de 12 bouteilles chaque, absynthe,

3 de 12 do, do Liqueurs assorties, à vendre par

EUG ROCHEREAU & Co,

11mars 17 & 19, rue St Louis.

EN débarquement du navire Lucina, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:

130 barriques vin rouge bon pour familles,

46 barils vin blanc Haut Sauterne,

10 quarts cognac, 6e preuve et bon,

4 balles bouchons fins pour bouteilles,

2 de do [illegible]

BOYER FRERES,

11fév [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamer Griffin Yeatman, Williamson, pr Cincinnati
Navire Grenada, Batchelder, pr Boston.
Ashland, Harding, pr Philadelphie.
St Charles, Hillard, pr New-York.
Monterey, Thatcher, pr Boston.
California, Lawson, pr Liverpool.
Barque Euclid, Bainbridge, pr Trieste.
Brick Mazeppa, Colson, pr Baltimore.
Rogerline, Crowell, pr Chagres.
Goelette Monterey, Dewaer, pr Apalachicola.
Gov Bennett, Snow, pr Pensacole.
Charity, Belfour, pr Mobile.
J H Counce, Gilchrist, pr Charleston.
E S Leiper, Thomas, pr Grand Caillou.
Martha, Webber, pr Bisal & Campêche.
Dora, Boghich, pr Pensacole.

—ARRIVÉS.—

Steamship Palmetto, Smith, de Galveston.
Steamship Telegraph, Morgan, Matagorda.
Navire Oswego, Ingers II, de New York.
Navire Allan, McArthur, de Liverpool.
Elizabeth Keath,—, de Liverpool.
Vandalia, Norton, de New York.
Reliance, Somes, de Rio Janeiro.
Barque Daniel, Orborn, de Tampico.
Theoxana, Borland, de New-York.
Neptune, Gayre, de Rio Janeiro.
Brick Alston, Pearce, de Rum Key.
Harbinger, Keene, de la Jamaïque.
Ottawa,—, de Rio Janeiro.
Goelette Panganset, Hadley, d'Apalachicola.
Aurelia, Harrison, d'Apalachicola.
Gazelle, Whitten, d'Apalachicola.
Geo Lincoln, Rogers, de Rio Grande.
Diadem, Lipscomb, des Attakapas.
General Clinch, Noyes, de Charleston.
E S Leiper, Thomas, de Grand Caillou.

—STEAMERS.—

D B Mosby, Kercheval, des Attakapas.
Alvarado, Laraque de Thibodeauxville.
Magnolia, Thomasson, de Vicksburg.
Mary Foley, Dafferes, de Lockport.
Gipsey, Cte, de Bayou Sara.
Chief Justice Marshall, Myers de Cincinnati.
Mohawk, Shirley, de Louisville.
Gen Taylor, Powell, de Donaldsonville.
Fashion, Martin, de la Côte.
Nec Plus Ultra, Robinson, de St Louis.
Gen Worth, Moir, de Skipwith's Landing.
G W Kendall, Horton, de Pittsburg.
Glencoe, Dunham, de St Louis.
Comanche, Post, de St Louis.
Lowndes, Wicker, de Princeton.
J T Doswell, Kimball, de Grand Ecore.
Medora, Applegate, de Port Caddo.

Eau-de-Vie de Cognac en Douane.

OTARD DUPUY & Co—Eau-de-vie pâle et foncée de 1844, 1846, 1847 et 1848, en demi pipes, quarts, huitièmes, &c.

A. SEIGNETTE—Eau-de-vie pâle et foncée, 1re preuve, en demi pipes, quarts, huitièmes, &c.

J. DUPUY—Eau-de-vie quatrième preuve [illegible]

[illegible] eau-de-vie, toutes d'importations directes [illegible] vendues à des conditions avantageuses sous [illegible] de la douane.

SECCOMB & VOORHIES,

[illegible] 14, rue Tchoupitoulas.

Hotel du Commerce,

Rue d'O'Reilly, 108, près celle de Cuba, à la Havane.

CET Hôtel situé dans le quartier le plus fréquenté de la ville, près du port, de la place d'Armes et [des] Promenades, est avantageusement connu à la Havane depuis plusieurs années. Mme Dalbera [n'a rien né]gligé à tout fait pour rendre aux voyageurs [illegible] agréable tant sous le rapport des chambres [illegible] sous le rapport de la table. Les [illegible] de satisfaction qu'elle a reçus des [voyageurs] qui ont logé dans sa maison, lui donnent [illegible] de recommander sans crainte à tous les [illegible] se rendent à la Havane.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1850.

[illegible]

A. LAGOISTE.

[illegible] GEO. SQUIRES.

[illegible]

G. W. SQUIRES.

[illegible] 2? rue de la Vieille Levée.

[illegible] 9 mars

J. Y. DE GRANA.

[illegible]

RAYMOND CARIZAC.

34 rue de la Vieille Levée.

E. CHAPMAN,

rue Tchoupitoulas, près Poydras,

MARCHAND DE GRAINS ET DE FOIN.

J & R GEDDES,

G. A. PYNCHON.

[illegible]

A LOUER.—Le second étage du café [illegible] Coffee House [illegible]

[illegible]

[illegible] DAMIAN CASAS au Crescent Coffee House, ou au Dily Coffee-House.

[illegible]

ROBT G MUSGROVE.

Vente au prix coutant—Vente au prix coutant.

MESSIEURS E. VALMONT & Co, voulant définitivement fermer leur magasin de détail le courant de la semaine prochaine, continuent à vendre au prix coûtant leur reste de [illegible] assortiment de marchandises. [illegible]

[illegible]

E. VALMONT & Co, rue du Canal, No 50, près l'allée de la Bourse.

Chlorure de Soude de Labarraque,

Do do do imitation,

Flacons français de 1/2 once à 8 onces,

[illegible] en pâte,

[illegible] soluble, du bleu carmin,

Carmin liquide dégraissé,

[illegible] d'acier, idem de fer,

Bandages de tous genres et de tous prix,

Sulfate de quinine, de Pelletier, de Robiquet et autres fabricants français, etc, etc, en débarque[ment] et à vendre en gros par

H. BONNABEL, Droguiste,

5mars 37, Tchoupitoulas, enc. Natchez.

FERBLANC, CUIVRE, &c—En déchargement [et] à vendre en magasin:

300 caisses plats en ferblanc 1/3, pour charbon;

50,000 livres cuivre de chaudronnier, 10 à 100 liv;

5,000 livres ferblanc en feuille—3,000 liv.;

1,000 barillets clous 3 à 60;

100 do do 4 à 7 pouces;

250 rouleaux cordes de Manille 1/2 à 6 pouces

[à] vendre par PRIESTLEY & BEIN,

[illegible] mars 89 et 91, rue du Camp.

PEINTRE.

A. C. JAUME,

Peintre de portraits et professeur de dessin.

Leçons à son atelier de 6 1/2 à 8 heures du matin [et] en ville.

RUE ROYALE, 212. 29oct—1an

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.

PARFUMERIE DE PARIS.

L. BUSSY,

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti [et] St. Louis.

[illegible]—1an

REÇU par de récens arrivages et à vendre par le soussigné, d'importation directe:

Ammoniaque très concentré.

Biberons et bouts de sein Darbo.

Liqueur de Labarraque.

Pectoral de Leroy.

Sirop anti-phlogistique de Briant.

Capsules de Mothe et d'Accault.

Pâtes pectorales de Mou de Veau et Nafé d'Arabie.

Elixir Balsamique pour les dents.

Eau de Cologne allemande, véritable.

Extrait sec de Ratanhia, Ergotine, Thridace, Pierre à cautères, Nitrate d'argent cristallisé, etc, etc.

SANGSUES.

Lancettes anglaises d'Evans.

Ether sulfurique (français).

Sirop de calebasse, beurre de Cacao, manne à jus, [illegible] d'œufs, etc, etc. E. E. MOUGIN,

4mars enc. Dauphine et douane

SALAISONS—25 caisses olives, 20 do cornichons [illegible] variantes, 25 do salaisons assorties, à vendre par AUGUSTE MOLIER,

7 mars—6 No 90 rue St Louis

EAU DE FLEUR D'ORANGER—50 caisses grand modèle, à vendre par

AUGUSTE MOLIER,

7 mars—9 No 90 rue St Louis

VINAIGRE DE VIN BLANC—25 barils bon vinaigre de Bordeaux, à vendre par

AUGUSTE MOLIER,

7 mars—6 90, rue St Louis

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.

M. M. COHEN,

DAVID C. LABATT,

22 Exchange Place, vis-à-vis le Bureau de la Poste.

24 juil—1a

SARDINES de Rodel et Dufer & Co à vendre à boîtes, demi et quarts de boîtes par

J F BERCIER, 54, Vieille Levée.

Nouvelles marchandises d'été et de printemps.

THOMAS BRADY,

22, AUX CHARTRES 22.

BAREGES riches, jaconas français, organdis français, alvérines imprimées, barèges brochés, [illegible] unis et à carreaux, jaconas imprimés unis, tissus imprimés, barèges unis et changeants, soie lustrée, unies et fantaisies, [illegible] anglais garantie bon teint, à douze et demi [la] yarde, jaconats unis à la mode et couleur [illegible] foulards nouveau genre, mantilles barèges, [illegible] mousselines brodées, châles et écharpes en dentelles noires, pèlerines mousseline brodée, dito en dentelle brodée, mouchoirs bordés et brodés, cols, [illegible], écharpes, berthes, 20 caisses toile d'Irlande [illegible] garantie fil.

Toile à drap 5/1 par 10/4, 11/4 et 12/4, service de table, diaprés, Huckaback, damas, sur [illegible] damassées, napes de toute grandeur, coton [illegible] drap de lit et chemises, et marchandises assorties de tous genres, rubans, bonneterie, gants, et autres articles. THOMAS BRADY,

[illegible] 22 rue Chartres

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—[illegible] caisses, en débarquement des navires Anna Reed, Josephine et Garden, à vendre par C. W. DUBRAL,

[illegible]

CANDIDAT A LA PLACE DE MAIRE.

Nous sommes autorisés à annoncer Thos. A. D. CROSSMAN comme candidat à la réélection pour la place de Maire.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. ALEXANDRE GRAILHE, comme candidat à la place de Maire, à la prochaine élection d'avril. Vous obligerez

SES NOMBREUX AMIS DES TROIS MUNICIPALITÉS.

Pour Maire.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez m'annoncer comme candidat à la première magistrature de la ville pour les élections d'avril prochain. PETER L. JORE.

Ex Bibliothécaire de l'Etat de la Louisiane.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. THOMAS J. SPEAR bien connu par les souvenirs de la crevasse, comme candidat des classes pauvres à la place de maire. Il sera soutenu par

LES MASSES INDEPENDANTES.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Veuillez annoncer que M. P. SHIELDS est candidat à la place d'Alderman du 2me district, 1re municipalité.

PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer GEORGE CLARK, alderman du Cinquième District, Première Municipalité, comme candidat pour la réélection à la même place.

Veuillez annoncer que M. PAUL BOUTET est candidat *Alderman* pour le 1er district de la 3me Municipalité.

Plusieurs électeurs.

CONSEIL-GÉNÉRAL.

CANDIDATS.

Première Municipalité.

C. ROSELIUS,

PHILIPPE WILLMAN,

L. SURGI,

JULES BENIT.

AVIS.

LE Dr C. FAGET a l'honneur de faire savoir à ses clients, qu'à partir du 1er mars, il se trouvera dans son cabinet de consultation, de 2 à 3 1/2 heures, tous les jours, le dimanche excepté.

25fév—15f

Habillements pour le printemps et l'Eté.

N. C. FOLGER a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir de sa manufacture à Newark, un grand assortiment de vêtements du dernier genre, se composant en partie des articles suivants:

Habits et pantalons en mérinos français.

Habits, sacs et vestes en alpaca noir et de couleur, en toile, desindes, etc etc.

Pantalons de coutil, blanc et de couleur,

Do de nankin, cotonnade et ginga;

Gilets de dessous en satin, alépine, mérinos et soie brochée.

Do do en pique blanc et de couleur;

Chemises de toile blanche et imprimée;

Do de coton avec le devant et le col en toile;

Do de coton imprimé;

Do de ginga toile ginga coton.

Un assortiment général de chemises de dessous, caleçons, mouchoirs de poche, cravates, bretelles, chaussettes, valises en tapis, malles, parapluies de soie et de coton.

AUSSI—Habits, pantalons, manteaux, etc etc, en caoutch[ouc]

N. C. FOLGER, No 17 Vieille Levée,

9 mars—10 au coin de la rue de la Douane.

Habillements d'enfans.

REÇU tout récemment par le steamer Ohio, de New York, un assortiment complet de vêtements d'enfans, de toute grandeurs, pour la saison.

AUSSI—En magasin un excellent assortiment pour garçons à habillements à bas prix que j'offre aux familles qui ont des enfants à envoyer au collège.

N. C. FOLGER, No 17 Vieille Levée,

9 mars—10 au coin de la rue de la Douane.

Avis aux habitants.

A VENDRE par le soussigné:

[illegible] paires de pantalons de cotonnade bleue à [illegible]

[illegible]

Les habitans [illegible] la maison du soussigné [illegible]

N. C. FOLGER, No 17 Vieille Levée,

9 mars—10 au coin de la rue de la Douane.

PAR suite d'arrangements nouveaux dans la maison HENRY NOEL & GUIRAUD [illegible]

Maison H. NOEL & GUIRAUD,

103, RUE ROYALE, 103

VINS & LIQUEURS.

250 barils [illegible]

25 barils [illegible]

100 barils vins blancs Graves, Barsac, Sauterne

15 barriques Château Rieussec

10 barriques Château Margaux

15 barriques St-Estèphe Lacoste

14 barriques Haut St-Emilion

25 barriques St-Julien Médoc

15 barriques St-Estèphe Médoc

400 barils Madère, 200 Porto, Xérès

800 caisses vins rouges et blancs Château Margaux, Château Lafitte, St-Julien, Sauterne et Haut-Sauterne

400 paniers champagne de toute qualité

20 caisses absinthe marque Pernod

100 do kirsch [illegible]

40 caisses fruits à l'eau-de-vie

50 barils [illegible] de différentes marques

15 quarts [illegible]

MARCHANDISES SÈCHES.

10 balles ginghams, bleus et autres de toutes largeurs,

15 balles madras, parfaitement assortis,

1 balle bretelles assorties,

Mousselines, mouchoirs et robes brodés, &c.

CHAPEAUX DE PAILLE.

Pour dames, pour hommes, et casquettes d'enfans.

40 moules fromages de gruyères, premier choix, cigares de la Havane, de toute marque. 9 mars

BATISTES IMPRIMÉES—4 caisses des dernières modes et venant d'être ouvertes. Aussi—Un choix d'organdis et balzorines imprimées, première nouveauté.

D. H. HOLMES, 114, rue Canal,

4mars entre les rues Bourbon et Dauphine

EN magasin et à vendre—800 paniers huile d'olive Flagnol de 24 onces; 150 do do do 24 1/2 bouteilles;

40 caisses olives [illegible];

20 do capres capotes;

15 do cornichons et variantes;

50 do Muscat Frontignan;

50 do eau de fleur d'oranger;

36 do prunes sèches différentes grandeurs;

15 paniers champagne de Elliquot;

150 caisses macaroni et vermicelle.

Par B. TALAMON,

27 fév 122 et 126, rue Royale.

EN débarquement du navire Charles Hill, du Havre, conserves de la fabrique de Joseph Colin, de Nantes; préparées expressément pour le marché de la Californie.

500 boites pois et haricots verts,

500 do bœufs rôtis et en daube,

500 do dindes et chapons,

200 do do do, aux truffes,

500 do juliennes et consommes,

500 do pâtés aux truffes,

100 do lait,

1000 do sardines à l'huile.

THOMASPINET & CO.,

1er mars 123, rue Royale.

VIN ROUGE—300 barriques vin de Bordeaux de différentes marques, à vendre par

P. LONGIS,

4mars 47, rue Vieille Levée.

VINS en caisses—150 caisses vin fin Château-Lafitte et Margaux, 100 do Haut Sauterne 1841, 25 do Cantenac, 30 do Pauillac, 15 do St Julien 1841, 540 caisses vin ordinaire, à vendre par

P. LONGIS,

4mars 47, rue Vieille Levée.

VINS FINS en barriques—3 barriques vin St Julien 1841, 10 do St Emillion vieux, 10 do Chateau Margaux 1844, à vendre par

P. LONGIS,

4mars 47, rue Vieille Levée.

HUILE d'olives—300 paniers en grandes et 1/2 bouteilles, à vendre par

P. LONGIS,

4mars 47, Vieille Levée.

VIN ROUGE pour famille—24 barriques, à vendre par P. LONGIS,

4mars 47, Vieille Levée

VIN DE MARSEILLE—100 barriques, en magasin et à vendre par P. LONGIS

4mars 47, rue Vieille Levée.

VIN de Porto—60 barils, marque F. Durand, en magasin et à vendre par

P. LONGIS,

4mars 47, rue Vieille Levée.

CAFE—1029 sacs café vert, première qualité, en déchargement du brick Matamoros, de la Havane, à vendre par

TROISGROS & LAMPRE,

4 mars 26 rue de la Vieille Levée.

SUCRE—213 caisses sucre blanc, en déchargement du brick Matamoros, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,

4 mars 26, rue de la Vieille-Levée.

MIEL—63 barils miel blanc, en déchargement du brick Matamoros, de la Havane, à vendre par

TROISGROS & LAMPRE,

4 mars 26, rue de la Vieille Levée.

CHAUX DE THOMASTON—700 barils, nouvellement reçus et à vendre par

THS. BLOIS,

4mars 91 rue des Magasins

CIMENT—530 barils Newark, Nelson & Brown, ciment hydraulique de Rosendall, en déchargement, et à vendre par BLOIS & PORTIER,

4mars 91 rue des Magasins

PLATRE DE PARIS—300 barils plâtre calciné, en déchargement, et à vendre par

THS. BLOIS

4mars 91, rue des Magasins.

BRIQUES A FEU—50,000 briques anglaises Pittsburg et Pensacola, à vendre par

THS. BLOIS,

4mars 91, rue des Magasins.

MARBRE—9 blocs de marbre brut, maintenant vis à vis le marché à la viande.

7 cheminées en marbre en magasin, à vendre par LABORDE & XIQUES,

4 mars No 3, rue Front

INDIGO de Guatemala en surons et de Manille en caisses, à vendre par

LABORDE & XIQUES,

4mars No 3, rue Front

CIGARES DE LA HAVANE—Regalias, Imperiales, Millar et toutes les autres qualités, d'importation directe, à vendre par

LABORDE & XIQUES,

4mars 3, rue Front.

REÇU par le steamboat Iowa, arrivé de St Louis, 20 barils bière première qualité, 2 caisses saucissons fumés, à vendre par

J. N. CURIEN,

7 mars 32, rue Dumaine.

Importation directe de Suisse.

ABSINTHE et kirsch de différentes marques, telles que: Yersin & Lecoultre, Ed. Pernod, Berthoud & fils, C. F. Berger, Aug. Leuba & Rosselet Dubied, 6 moules fromage de gruyère véritable, en magasin et à vendre par

J. N. CURIEN,

7 mars 32, rue Dumaine.

EN MAGASIN—20 1/8 pipe vin de Sherry couleur pâle, 10 1/4 do do do foncés, 20 1/8 de cognac fine champagne, à vendre par

J. N. CURIEN,

7 mars 32, rue Dumaine.

40 Avant droit au drawback. Caisses absinthe Suisse, marque C. F. Berger.

15 caisses kirsch do do do.

A vendre [illegible]

[illegible]

Protection contre l'incendie.

Les personnes qui doutent de la nécessité de posséder un coffre-fort à l'abri de tout danger pour le dépôt de leurs livres, papiers, argent et autres articles de grande valeur et de petites dimensions abandonneront ce préjugé en s'adressant à MM. B. Elder, Brothers & Co. Gribble et Montgomery, Alexander Hill, J. G. Dunlap, Thos. K. Price, Thos. Madock Jr qui, tous ont évité des pertes considérables par l'emploi des coffres forts à l'épreuve du feu, de Rich & Co. Un de ces coffres contenant des billets de banque, à ordre et autres objets précieux, est resté trente-deux heures dans le feu, et a conservé à ses propriétaires une valeur dépassant 700 fois celle payée pour l'achat du dit coffre. Tous les coffres d'Asbestos et de Knox qui se trouvaient dans le feu se sont disjoints et leur contenu a été brûlé. Ces faits prouvent d'une manière irrévocable que les personnes qui n'ont dans les affaires, ne sauraient trop prendre de précaution pour se mettre à l'abri du danger qui les menace. Le soussigné, seul agent des manufacturiers, en cette ville a en ce moment un bel assortiment de coffres-forts en main, au nombre duquel se trouvent des coffres *serrures de Yale, à l'épreuve de la poudre*. Il continuera à recevoir régulièrement des approvisionnements de toutes dimensions et de tous les genres. Les ordres sont remplis avec soin et exactitude.

ISAAC BRIDGE,

27 fév—30 76 rue des Magasins

Marchandises de printemps à la dernière mode.

M. R. HAGGERTY & BROTHER,

No. 58, rue du Canal,

APPELLENT l'attention des dames sur le magnifique assortiment d'articles de Paris, qu'ils viennent de recevoir et qui se composent en partie comme suit:

Barèges unis, carreaux, satin, Métaline, Argentine, Alberine, Brillantine, Bresilienne, broché, Brocard, Pompadour, brodé, glacé, doré, lustré, changeants, et imprimés riches. Tissus de soie des mêmes genres. Mousselines, foulards, grenadines et soie; Toile lustrée et soie lustrée pour robes de voyage, jaconats imprimés français, brillantines et mousselines françaises très riches, organdis et balzorines; mousseline suisse blanche et couleur, brodé et broché, dentelles brodées françaises, cols et pèlerines brodées.

Toiles d'Irlande.

Un grand assortiment de toile d'Irlande, venant d'arriver des célèbres manufactures de Gibon, Mulholland et Ferguson, fil pur, garantie, à vendre à très bas prix. 27 fév—1m

A VENDRE.

RESTAURANT de la République.—Hotel garni No 22, rue Dumaine, entre Condé et Levée.

Pour les conditions et les informations s'adresser sur les lieux 1m—10f

LE soussigné, collecteur des taxes d'Etat, pour le Cinquième District Représentatif, informe le public et les personnes payant taxe dans le dit district, résidents ou non résidents, qu'il est prêt à recevoir les taxes dues pour l'année 1849 et à délivrer des licences pour professions, états et occupations. Son bureau est situé à l'encoignure St Philippe et Marais, et est ouvert depuis dix heures A. M. jusqu'à deux heures P. M.

J. B. DIONIS, collecteur,

26 fév—30j 5me district représentatif.

ON désire trouver à louer, une **femme de couleur** pouvant faire la cuisine blanchir et repasser. S'adresser à No 46, rue Bourbon.

8mars—

Liquidation positive.

Pour cause de départ.

L'ETABLISSEMENT de coiffeur situé encoignure Royale et du Maine, avec les marchandises ou séparément, à la convenance de l'acquéreur. S'il n'est au 1er avril prochain, l'établissement n'est pas vendu, le tout sera vendu à l'encan.

NOTA—Jusqu'à ce jour les marchandises seront vendues au prix coutant.

Il y a un bail de trois ans, la police d'assurance sera transférée et l'eau qui est payée pour l'année.

Messieurs les Coiffeurs trouveront un assortiment complet de cheveux. 15 fév—1m

A. BARRAUD, encoignure Royale et Orléans,

ayant l'intention d'abandonner totalement la lingerie, a l'honneur d'informer sa clientelle et le public en général, qu'il va vendre tout son stock de marchandises en ce genre, telles que bonnets, cols, manchettes, mouchoirs de dames, bas en fil d'Ecosse pour dames, etc. Le tout au prix coutant.

On trouvera chez lui tout ce qui concerne l'article fantaisie, à des prix très modérés. 18 fév

Charbon de la Virginie, des Mines de Peyton.

LES soussignés ayant été nommés agents pour la vente de cet excellent charbon, informent les habitants qu'ils viennent d'en recevoir cinq chargements qu'ils offrent en vente par chargements ou en quantité, à la convenance des acheteurs.

On peut voir ce charbon au débarquement des bateaux, en face de la rue St-Joseph, aux principaux hôtels, au Merchants Exchange et à notre bureau.

Pour plus amples informations, s'adresser à

MORTIMER TURNER & Co,

Marchands de charbon,

25 fév—30 27?, rue du Camp.

LANGUE ANGLAISE.

SYSTÈME ORAL.

J S D'ETALOR, professeur d'Anglais, *Français et Espagnol* au Passage de la Bourse, tout près de la rue de Douane, tient ses classes depuis 9 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après midi, et depuis 7 heures du soir jusqu'à 9. Son système d'enseignement étant bien connu dans cette ville depuis douze ans, les personnes qui désirent parler en très peu de temps les susdites langues feraient bien de ne pas en négliger le moindre occasion. 25 fév—30

300 balles coton bon à drap l'Aplet 4/4 do do do Richmond do, Burballes do do do Hanovre do,

25 do cordeaux à raies

100 caisses indiennes claires,

26 do anglaises et bons 4/4, ayant droit au drawback, 7 caisses coton blanc

30 [illegible]

30 [illegible] venant d'arriver, à vendre par

DE FOREST & Co,

7mars 20 Douane.

AVIS.

LES DOCTEURS BANNING et MILES se sont établis au Verandah où ils donneront des consultations gratuites relativement à l'emploi de leur BANDAGE destiné à fortifier ceux dont le système nerveux est en souffrance et dont certains organes sont affaiblis. Le bandage fait le plus grand bien aux hommes, aux femmes et aux enfants qui, par suite du climat, souffrent d'une faiblesse des reins. Voici les données qui expliquent comment ces affections peuvent être guéries par l'usage du bandage:

1o—Ces affections consistent, non dans la maladie des organes intérieurs, mais dans un déplacement mécanique des nerfs causé par une mauvaise position et la faiblesse des muscles environnans. Il faut simplement les soutenir. Voilà pourquoi les médicaments ne produisent aucun effet dans ces sortes d'affection.

2o—En les soutenant efficacement, on fait disparaitre la cause et les symptômes du mal en même temps que l'on tempère l'irritation qui neutralise l'effet de la médication.

3o—Le BANDAGE des docteurs Banning et Miles soutient les nerfs tout en leur permettant de fonctionner naturellement, lo en offrant un appui sur aux reins en les repoussant en haut vers les épaules et en rejetant par conséquent celles ci sur l'axe du corps. 2o. en élevant l'abdomen sans le comprimer, ce qui délivre les extrémités inférieures et les organes de cette partie du corps d'un poids inutile et facilite le fonctionnement régulier des organes supérieurs. La poitrine et la taille s'élargissent et tout le corps s'affermit par suite de la salutaire action du bandage qui non seulement soutient les nerfs et les organes, mais les repousse en haut et en dehors. Cette action diffère, on le voit, de celle du corset.

Les médecins sont priés de venir juger par eux-mêmes des effets du bandage.

Les docteurs Banning et Miles recevront les dames de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. Les hommes seront reçus de 5 à 7 heures du soir.

Il y aura des femmes de chambre pour les dames.

15fv—

LF. DELAMARE, fabricant de travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle, a l'honneur de prévenir ses clients ainsi que le public en général, qu'il a transféré son domicile rue de la Douane, entre Bourbon et Royale, et invite les Messieurs et Dames de cette ville à venir vérifier les travaux de sa fabrication, ayant une commodité supérieure à ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, tant pour ustensiles de ménage, tels que bains et baquets de toutes formes, fontaines à filtrer et autres, et quantité d'autres articles trop longs à énumérer, ainsi que garderobes pour cabinets et chambres, garanties sans odeur, installations de bains, pompes et lavabos.

Spécialité de travaux de bâtimens en zinc, pour corniches, ventilateurs de toiture, chassis, dalles, tuyaux, etc.

Couverture en zinc garantie vingt ans sans réparations. 4 mars

LES soussignés ont l'honneur d'appeler l'attention des Dames sur leur assortiment remarquable de marchandises de saison, qu'ils ouvrent aujourd'hui, savoir:

Ginghams français bon teint.

Batiste d'Ecosse, jaconats, percales frappées.

Toiles imprimées, batiste do en robes de 12 yardes

Organdis riches depuis 30 c.

Barèges riches depuis 30 c.

Grenadines brodées, haute nouveauté.

Sards do do

Pompadours brodées et mignardine nouveauté.

Tulle noir 4/4 et 8/4 pour mantelets.

Mantelets de printemps en soie.

Paletots à la Dubarry, taffetas glacé.

Visites Marquis de Lorme do.

Do Pompadour volants découpés.

Do Duchesse à bouillons et broderie.

Mantes à la fée à rangs gauffrés.

Mantelets taffetas brodés et à petits effilés.

Do dentelle noire.

Châles et pointes do &c. &c.

P & E REILLY,

1mars Encoig. Royale et Canal

Marchandises de Printemps.

LES soussignés viennent de faire l'ouverture d'un magnifique assortiment de marchandises de printemps:

Bréziliennes unies et imprimées;

Crêpe de Chine brodés, bareges clairs;

Mousseline de soie, riche dessins;

Toile de soie, dessins et carreaux;

Mousselines imprimées, nouveau genre;

Jaconats en couleur, impression 1850;

Brillantines batiste d'Ecosse.

Désindes unis et carreaux;

Mousseline suisse brodée; do blanche et de couleur;

Parapluies, le plus grand assortiment de la ville.

AUSSI—Toiles à chemises, toiles à drap, damassé de table, diaprés, bobinet, rideaux brodés, courtepointes. D. H. HOLMES,

25fev 114, Canal, entre Bourbon et Dauphine

VINS—175 barriques St-Emilion;

60 do Montferrand;

40 barriques St-Julien Médoc;

40 do Margaux Médoc;

20 do Haut Talence.

Nouvellement arrivés de Bordeaux et à vendre par

J & J TARDOS,

4 mars No 31 Vieille Levée

COGNAC—15/2 39/1 J Eraud,

10/2 40/4 A L Bieville,

5/2 10/4 J Casany & fils;

30/2 163/4 Alex de Monteaux, fine champagne 1840;

14/2 77/4 A de Mondore 1846;

16/2 83/4 John Durand & Co, LaRochelle;

10/4 J J Durand, fine champagne 1841;

10/4 do do do 1845;

10/4 do do do 1846;

5/2 10/4 do do Cognac 1844;

5/2 10/4 do do 1847;

5/2 10/4 do do;

15/4 do do 1849;

8/2 15/4 Jean Louis superior old Cognac 1811;

2 pipes genièvre, (anchor brand);

5/2 8/4 Otard, Dupuis & Co, 1846 et 1848;

Dans le magasin de la Douane, et à vendre par

J & J TARDOS,

4 mars No 31 Vieille Levée

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théatre d'Orléans.

Lundi, 11 mars 1850.

Bénéfice de Mme RICHER.

NE TOUCHEZ PAS A LA REINE,

Opéra en trois actes, de Boisselot.

La Marquise de Pretantaille,

Vaudeville en 1 acte

On commencera à 6¾ heures.

En attendant LE PROPHETE, Grand opéra de Meyerbeer.

LES CAMPBELLS ARRIVENT!

COMMERCIAL EXCHANGE

IMMENSE SUCCÈS—Deux e une semaine de la

Troupe d'Opéra de Kimberly!

LUNDI SOIR, 11 MARS 1850.

Et tous les soirs de la semaine.

Première représentation à la Nouvelle-Orléans de la GRANDE PROMENADE MUSICO-BURLESQUE DE CAMPBELL.

Les représentations de la semaine se composent de mélodies nouvelles, opéra-bouffes, danses comiques, &c. &c.

Pour plus amples détails, voyez les programmes. A B HARTWELL,

11 mars—6 Directeur.

Expériences merveilleuses.

HARMORY HALL.

M. THEOPHILE FISKE ouvrira lundi prochain, 11 mars, un cours sur la science nouvellement découverte et nommée ELECTRO BIOLOGIE. Les expériences seront faites sur des personnes bien connues en ville et surprendront les spectateurs par les résultats extraordinaires et amusants. Les séances commenceront à sept heures et demie. Billets, 50 cents, un cavalier et deux dames $1.

9 mars

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver.—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.

SALVADOR VIOSCA, propriétaire

WHITLOCK, directeur.

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—

TRESORERIE.

Baton Rouge février 1850.

Aux collecteurs des taxes de l'Etat de la Louisiane.

AVIS est par le présent donné qu'à l'avenir il ne sera reçu à ce bureau aucun certificat de dépôt, excepté ceux fournis par la banque de la Louisiane. GEO. C. McWORTHER,

Trésorier d'Etat

IMMENSE STOCK.

Marchandises Sèches en Commission

CHEZ KING, 72, RUE GRAVIER.

NOUVELLEMENT reçues du Nord et ordonnées pour être immédiatement vendues, sans avoir égard aux prix coûtans, ces sommes devant être immédiatement remises.

La description ci dessous comprend une partie des articles.

Visites, Mantilles, Soieries, Toile, Pelerines, Cols Ginghams, Linon, Indiennes, Cotonnade, Flanelles Serviettes, Draps de lit, Toile à chemises, Mousselines, Jaconats et Mousseline Suisse, Diaprés, linge de table, Chapeaux, Parapluies, Ombrelles, Mouchoirs en batiste.

La réputation que cette maison s'est acquise pour le bon marché augure qu'elle vend ses marchandises va s'étendre davantage, car elle offrira au-dessous des prix courants partout.

A prix fixe. MAISON BLANCHE DE KING,

2 fév—20f 72, rue Gravier

BANQUE DE CITÉ.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1850.

AVIS—Les détenteurs des billets de la Banque de Cité sont invités à les présenter au remboursement aussitôt que possible, afin de parvenir à retirer de la circulation tous les billets émis par cette Banque dont la charte expire le 1er mai prochain.

Par ordre de la direction.

7jan—3m R. J. PALFREY, Caissier

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

Nouvelle-Orléans, 26 février 1850.

LE SCRIP [illegible] a été reçu pour 1849 et sera délivré aux ayant-droits.

26 fév—1m

Boulangerie des Etats-Unis

LES soussignés ayant acheté l'intérêt entier de H. Legendre dans la boulangerie des Etats-Unis, cet établissement sera conduit à l'avenir sous la raison J. H. Dorrety & Co. J. M. Lepeyre reste comme par le passé commanditaire de la maison.

J. H. DURRATY

5 mars—6 ISAAC RODRIGUEZ

UNE personne venant de France désire trouver une place de professeur dans une famille [illegible] parle anglais couramment [illegible] Les meilleures informations seront fournies. S'adresser à [illegible] journal [illegible] 26 fév—30

OLYMPE,

No 34, rue de Chartres, encoignure Chartres et Douane.

A L'HONNEUR de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France un superbe assortiment de marchandises de modes et nouveautés de printemps, consistant principalement en chapeaux de crêpe et de tulle, chapeaux de paille d'Italie, chapeaux de paille lisse unie, à jours et à pois, chapeaux d'Amazone et casquettes, châles dentelle et Eté, mantelets et cazawecks en dentelle et en mousseline brodée, gants et mitaines soie et fil, mousseline blanche brodée, bandes broderie, jaconat, mousseline, etc. etc. qu'elle se fera un plaisir d'exposer lundi prochain, 11 du courant au No 34, rue de Chartres, encoignure Douane. 6 mars—1f

Habitation-Sucrerie à vendre

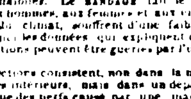

UNE Habitation établie en Sucrerie, située dans la paroisse St Charles, à vendre par la banque de l'Association Consolidée.

Pour plus amples informations, s'adresser à

G. MILTENBERGER,

7mars Caissier

Fin du Vicomte de Bragelonne.

LA trentième et dernière livraison du Vicomte de Bragelonne, contenant la fin de cet intéressant roman, est en vente à la librairie de

V. HEBERT,

5mars 149 rue de Chartres.

Demande d'ouvrière

UNE modiste française trouverait de l'occupation dans un magasin situé à Natchez. Pour plus amples renseignements s'adresser au magasin de variétés No 84, rue de Chartres, ch.z

5 mars—6 F JAUFROID.

PIANO ET CHANT

UNE élève DU CÉLÈBRE PRUDENT, Melle J. DUCLOS, tout récemment arrivée de France, se chargerait encore de l'éducation musicale de 3 ou 4 jeunes demoiselles.

Pour plus amples renseignements, s'adresser de 8 à 10 et de 1 à 3 heures, à

M. NADAU DU TREIL,

5mars—1m 177, rue St Pierre

Veaux Cirés.

A VENDRE en débarquement du navire Onward, venant du Havre—12 douzaines veaux cirés. DUFOUR, WILLIAMSON & CO.

5mars 35, rue Natchez

$5 de Récompense

SERONT payées à la personne qui ramènera au No 63, rue des Remparts encoignure Bienville, la petite négresse LIZE, âgée de 12 à 13 ans, elle est très noire, parle l'anglais et le français, et est très intelligente. Elle est absente depuis quatre semaines. 5 mars

HOTEL DE MONTEREY

A MONTEREY (MEXIQUE.)

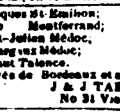

LES voyageurs qui se rendent à MONTEREY au Mexique, sont prévenus qu'un vaste et magnifique hôtel vient d'y être établi sous le nom de HOTEL DE MONTEREY. Le propriétaire de cet établissement n'a rien négligé pour en faire un séjour agréable à ses pensionnaires. Les chambres sont commodes et parfaitement aérées, et la table est servie de façon à satisfaire toutes les exigences des gourmets.

29 janv

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS

AU COMPTANT.

C. YALE Jr. & Co,

Soierie nouveautés.

—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,

—ARTICLES POUR MODISTES,

—RUBANS, DENTELLES,

—GANTS, SHALS,

—TOILE ET BAS.

No 27, rue des Magasins

27 jan—6 m Entre Commune et Gravier

RIZ DE LA CAROLINE—50 boucauts en débarquement de la barque Saranac, à vendre par B. VALLS,

5mars 37, rue Commune

RIZ de la Caroline—80 boucauts 1re qualité, en débarquement de la goëlette Louisiana, à vendre par B. VALLS,

7mars 37, Commune

PICADURA—9 barils, à vendre par

B. VALLS,

7mars 37, Commune

SUCRE DE LA HAVANE—30 caisses jaune, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par B. VALLS,

27fév 37, Commune

CIGARES—30,000 Cilindrados des Hermanas, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par B. VALLS,

22 fév 37, Commune

GRAINE pour oiseaux, à vendre par

B. VALLS,

27fév 37 rue de la Commune

CHANDELLE de l'Etoile et Adamantine.—35 caisses de 4 & 6 à la livre, à vendre par

27fév J F BERCIER, 54, Vieille Levée.

$20 de Récompense.

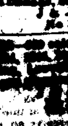

UNE récompense de dix piastres sera payée à quiconque logera dans une des geôles de la ville ou délivrera au soussigné la griffonne SOPHIE. La dite esclave parle français et anglais, elle a la marque d'un coup de fouet sur la joue gauche, taille de 5 pieds 2 pouces et vêtue d'une robe rouge[âtre] et d'un châle noir. DIX PIASTRES seront payées en sus à la personne qui indiquera ou elle a passé la dernière semaine. R. H. MORN,

17 fév 118, rue de la Vieille-Levée.

$10 de Récompense.

PARTI marron, le nègre nommé CHARLES, appartenant à la succession de John Bolaise; ce nègre est âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, teint noir, il parle anglais, français et espagnol, et il est arrivé [illegible]

[illegible]